

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 70 (1990)
Heft: 3

Artikel: Aspects économiques du secteur de l'environnement en Suisse
Autor: Sengthaler, Adelgunde
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886853>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Aspects économiques du secteur de l'environnement en Suisse

*Adelgunde Sengthaler,
Division économique, Crédit Suisse, Zurich*

Les milieux politiques et économiques doivent mener l'écologie et l'économie à une coexistence pacifique. La tâche est difficile car il y a une certaine contradiction entre le besoin d'équilibre de la nature et le dynamisme que réclame l'économie. La solution passe par une activité économique respectueuse de l'environnement : de la volonté de maintenir l'équilibre naturel doivent naître des impulsions de croissance économique.

Les générations futures vont-elles nous reprocher d'avoir agi à courte vue suivant la formule « après nous le déluge » ? A notre décharge, certains diront que pendant longtemps nous n'avons pas su comprendre les signes du danger. Il est, par ailleurs, souvent malaisé de préciser l'auteur et l'origine dans le temps des atteintes portées à l'environnement. Doit-on attribuer la pollution de l'air à la première automobile ou à la x-millionième ? Les véhicules à moteur ont-ils davantage dégradé l'atmosphère que les émissions industrielles ? La destruction de la nature a pris cependant une telle ampleur au fil des ans que la protection de l'environnement est devenue un problème capital pour une large fraction de notre société : d'où une sensibilisation individuelle de plus en plus marquée aux problèmes écologiques (cf. graphique 1).

Pour l'économie, l'intégration des aspects écologiques représente le défi de l'avenir par excellence. Dans ce domaine, les générations futures pourraient bien nous reprocher, à juste titre, d'avoir soustrait l'environnement aux principes de l'économie de marché. Mais nous devons aussi mettre nos connaissances scientifiques et techniques au service de la nature. C'est le seul moyen de prévenir et de corriger des développements néfastes pour notre civilisation. La clé de voûte de la protection de l'environnement est une politique de l'environnement efficace soutenue par une politique économique prévoyante et une coordination internationale des mesures.

L'environnement en tant que facteur économique

Le problème de l'environnement est complexe. La pollution de l'eau et de l'air, l'érosion et l'exploitation excessive du sol, l'accumulation de déchets, la destruction des forêts tropicales, la dégradation de la couche d'ozone, les modifications climatiques, ainsi que l'impact pas encore très clairement établi de l'activité économique sur l'environnement, sont autant de facteurs qui rendent toute opération de quantification extrêmement malaisée ; en particulier lorsqu'on cherche à évaluer les effets des mesures écolo-

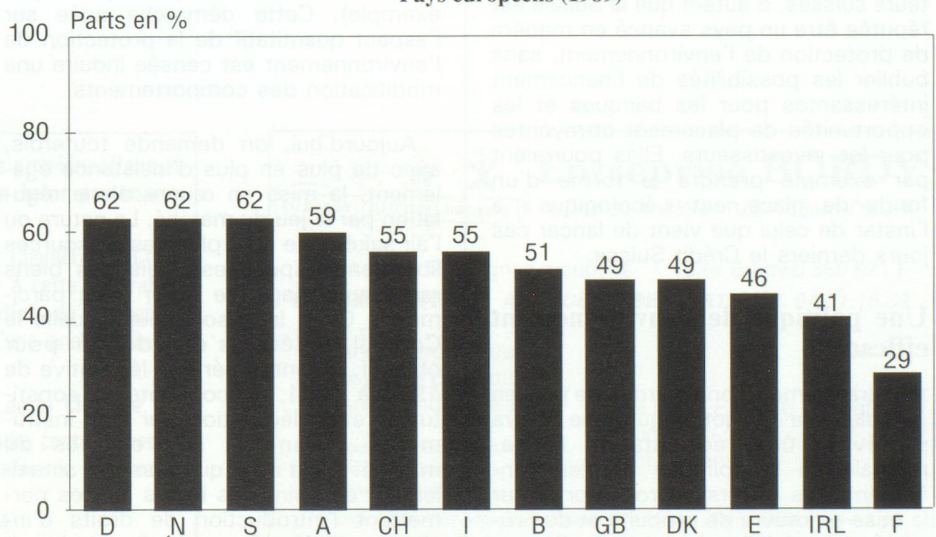
giques – ou de leur absence – sur la croissance à long terme d'une économie nationale, voire même de l'économie mondiale.

Il est plus facile de chiffrer le coût des atteintes portées à l'environnement. En Suisse, celui-ci est estimé à environ 16 milliards de francs par année, soit quelque 5 % du produit national brut. Quant aux sommes consacrées aux mesures préventives, elles représentent en moyenne 1 à 2 % du produit national brut d'un pays. On ne dispose actuellement pas de données officielles pour la Suisse sur ce point, notamment en ce qui concerne le secteur privé, mais on peut présumer que les chiffres helvétiques sont du même ordre de grandeur. Ces deux valeurs vont massivement augmenter : surtout les dépenses consacrées aux mesures de protection de l'environnement, car un franc investi dans la prévention peut, dit-on, éviter trois francs de dégâts ! il faudra donc mettre en œuvre des procédés de fabrication qui ne produisent, par exemple, plus de déchets. Il ne suffit pas de maintenir les procédés traditionnels et de se demander après coup comment réduire les émissions nocives.

Le génie de l'environnement – un secteur en mouvement

La situation appelle des investissements publics et privés dans des secteurs technologiques et économiques voués à la protection de l'environnement. Le génie de l'environnement, une branche aux contours encore mal définis, comprend tous les biens et services qui permettent de mesurer, d'éviter, de limiter ou de corriger la pollution. Plus de 50 % des entreprises concernées sont des industries productrices de biens d'équipement ou des constructeurs de machines. A relever que des secteurs

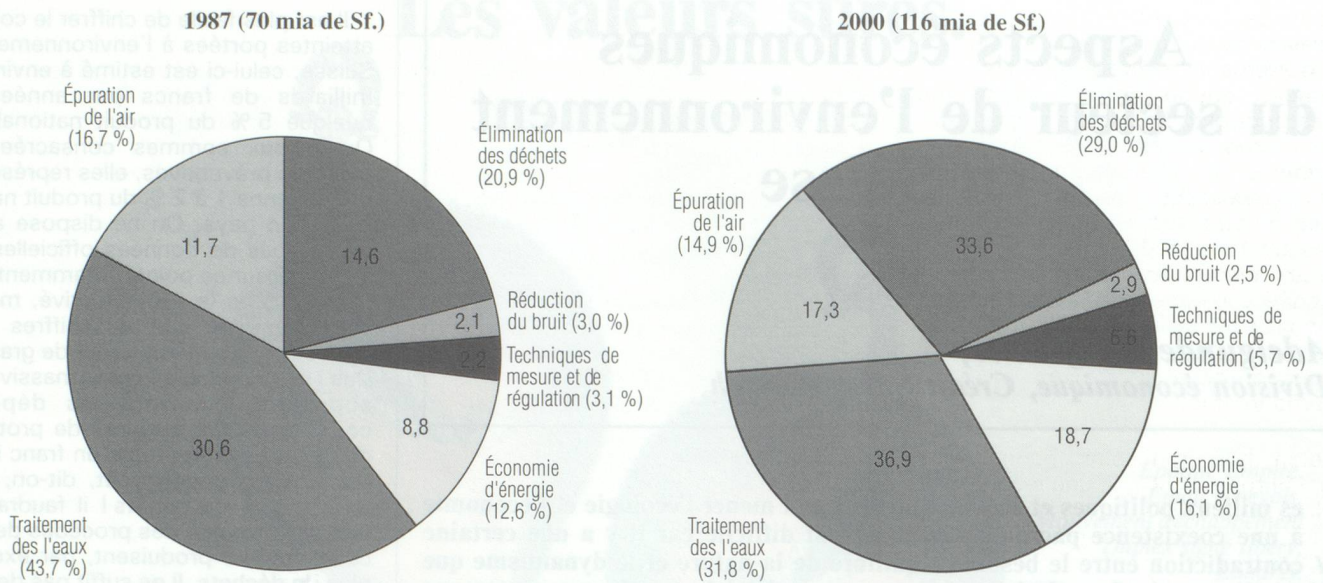
Graphique 1 Sensibilité des ménages aux problèmes de l'environnement
Pays européens (1989)



Source : Étude sur l'environnement de l'Institut d'analyse de marché IHA (Suisse).

Graphique 2

Marché global des technologies de protection de l'environnement en Europe en milliards de Sf.



Source : YDI - Informations (Organe de l'Association des Ingénieurs Allemands).

comme celui de l'énergie (électricité et pétrole), l'industrie du fer et de l'acier, la chimie et l'industrie du papier consacrent actuellement 10 % et plus de leurs investissements à des mesures de protection de l'environnement.

Étant donné l'importance mondiale du problème de l'écologie, le génie de l'environnement dispose d'un potentiel de croissance considérable (cf. graphique 2). Des estimations prudentes font état d'un marché global des technologies de protection de l'environnement de 140 milliards de D-marks au tournant du siècle en Europe occidentale. Selon d'autres sources, le marché aurait déjà atteint la barre des 100 milliards de D-marks en 1989 sur le plan mondial. C'est dire l'importance des niches qui s'offrent ici aux exportateurs suisses, d'autant que la Suisse est réputée être un pays avancé en matière de protection de l'environnement, sans oublier les possibilités de financement intéressantes pour les banques et les opportunités de placement attrayantes pour les investisseurs. Elles pourraient par exemple prendre la forme d'un fonds de placement «écologique» à l'instar de celui que vient de lancer ces jours derniers le Crédit Suisse.

Une politique de l'environnement efficace

Parallèlement, on en arrive de plus en plus à la conviction qu'on ne pourra éviter une réorientation fondamentale de la politique de l'environnement. Les efforts devront porter sur la mise en œuvre de produits et de procédés de fabrication non-polluants

plutôt que sur le traitement des produits dangereux. Il ne s'agit plus de réagir en s'attaquant aux conséquences de la pollution, mais de prévenir activement toute dégradation.

Mais les limites des réglementations gouvernementales (par ex. la loi sur la protection de l'environnement de 1985) sont flagrantes. L'approche policière est de moins en moins capable de garantir une certaine qualité de l'environnement. Partant de l'analyse du degré de pollution, la méthode consiste à fixer des valeurs limites pour les émissions nocives, dès l'instant où les concentrations acceptables ou tolérables pour l'homme et la nature sont dépassées (produits toxiques ou gaz d'échappement des voitures en ce qui concerne la pollution atmosphérique, par exemple). Cette démarche axée sur l'aspect quantitatif de la protection de l'environnement est censée induire une modification des comportements.

Aujourd'hui, on demande toutefois, avec de plus en plus d'insistance également, la mise en œuvre d'une régulation par le jeu du marché. La nature ou l'air salubre ne sont plus des ressources librement disponibles, mais des biens rares qu'il s'agit de gérer avec parcimonie. C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral s'est donné pour objectif, durant la période législative de 1987 à 1991, de compléter la constitution et la législation par des instruments répondant aux critères du marché. C'est ainsi que l'on met actuellement au point des bases légales permettant l'introduction de droits d'incitation, l'idée étant de fixer arbitrai-

rement un prix pour les ressources de la nature jusqu'ici gratuites. Le coût des activités polluantes devrait être suffisamment élevé pour induire une modification du comportement des ménages et des entreprises. Cela dit, il n'y a pas d'incompatibilité entre les contraintes gouvernementales et les incitations financières : il faut les considérer comme des instruments complémentaires.

Dans les entreprises aussi, on peut promouvoir la mise en œuvre de technologies respectueuses de l'environnement soit par les prescriptions légales, soit en mettant les coûts effectifs assumés jusqu'ici par l'environnement et la société à la charge des pollueurs. Dans un cas, l'entrepreneur obéirait à la loi, dans l'autre à l'impératif de rentabilité. Sinon, il lui faudrait faire face à une hausse des coûts de production qu'il ne pourrait pas forcément répercuter sur les prix. Ce genre de contraintes, en augmentant la demande de technologies respectueuses de l'environnement, permettrait également d'en stimuler le développement.

L'incidence sur la compétitivité

Si l'on parvient à obtenir un comportement respectueux de l'environnement par le biais d'incitations financières, les entreprises ne le considéreront plus comme une charge supplémentaire, mais comme un investissement productif. Le contraste entre les exigences de la production et les impératifs écologiques s'en trouverait amenuisé.

Mais il n'y aura de prévention active véritablement efficace que dans la mesure où celle-ci n'aura pas d'incidence sur la compétitivité. Les entreprises ou les pays pratiquant une protection de l'environnement exemplaire ne devront pas être pénalisés pour leur comportement méritoire et subir un handicap concurrentiel. Au niveau micro-économique, il faut que l'on prenne conscience du fait que des investissements écologiques importants, paraissant peut-être désavantageux à court terme, sont susceptibles d'assurer l'avenir d'une entreprise, car les mutations structurelles dans ce sens sont déjà engagées. Les solutions nationales ne suffisent d'ailleurs pas ; on ne parviendra pas à promouvoir la coordination des politiques spécifiques sans accords internationaux.

Selon la commission économique pour l'Europe de l'ONU, une technologie écologique est un procédé de fabrication (production, installation, interaction entre site et industrie) dans lequel la totalité des matières premières et des agents énergétiques est intégrée dans un circuit (matières premières, production, consommation,...) de la manière la plus rationnelle possible et de façon à éviter tous les effets sur l'environnement risquant d'entraver un fonctionnement normal. Le résultat recherché peut être obtenu par le traitement des matières polluantes, par des mesures spéciales de récupération des déchets, le réaménagement des sites de production, l'amélioration des procédés de fabrication ou le développement de produits écologiques.

Il convient également de prendre en considération les nombreux avantages économiques des technologies écologiques. Que l'on songe aux gains de matériaux et d'énergie (optimisation et récupération), à la réduction des coûts salariaux, des frais d'entretien et des taxes prélevées au titre de la protection de l'environnement, aux économies en



... « Les efforts devront porter sur la mise en œuvre de produits et de procédés de fabrication non-polluants plutôt que sur le traitement des produits dangereux. »

ce qui concerne l'élimination des déchets solides, à la simplification du stockage et à l'abaissement des dépenses consacrées aux mesures de sécurité. Autant de facteurs qui font que la protection de l'environnement peut et doit avoir un effet positif sur la compétitivité des entreprises, sans compter les autres atouts : climat d'innovation technologique, meilleure qualité des produits finis, amélioration des conditions de travail et effet bénéfique sur l'image de l'entreprise.

Dimension globale

Outre le fait que le problème mondial de la destruction de notre environnement ne doit plus être abordé sur un plan purement idéologique, il est capital que l'on en reconnaisse la dimension globale. Même les nations

les plus avancées sont tributaires de la collaboration avec les autres pays et de la coordination des mesures. Les États industrialisés et les pays en voie de développement sont concernés au même titre. On ne parviendra à enrayer la poursuite de la destruction du milieu naturel dans le tiers monde que par la réinsertion de ces pays dans l'économie mondiale. Sinon, il ne leur restera plus d'autre facteur économique à exploiter que la nature.

*
**

En conclusion, force est de constater que notre civilisation avancée se trouve sévèrement interpellée pour assurer à la planète ce que les générations qui nous ont précédés possédaient déjà ou encore, c'est-à-dire un environnement salubre. ■


Avant de conclure un contrat ou de réaliser une première affaire, il est indispensable de **vérifier la solvabilité d'un futur partenaire ou client.**

Le Service des Relations Commerciales de la Chambre de Commerce Suisse en France vous aidera à conserver à cette impérative démarche un **caractère strictement confidentiel**, qu'il s'agisse d'un simple « renseignement commercial » ou d'une analyse financière approfondie.

Conditions préférentielles pour les Adhérents de la Chambre.

Pour de plus amples renseignements, prendre contact avec le Service des Relations Commerciales de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Tél. : (1) 42.96.14.17 – Fax : (1) 49.27.96.24.



Ets BORDY COLLECTEUR DECHETS

Entreprise BORDY

40, rue du Théâtre 25350 MANDEURE

Tél. 81.35.21.22 + lignes groupées - Télex Bordvid 360 621 F

BORDY-SAVICA AGENCE DE BELFORT Tél. 84.21.15.69

Vidanges organiques
Nettoyages d'égouts
Vidanges industrielles

Collecteur d'huiles usagées
Agréé par le Ministère
de l'environnement
Homologué par les Agences de Bassin Rhin-Meuse, Rhône Méditerranée Corse

COLLECTEUR de déchets
liquides ou pâteux
Pour traitement